LAVIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

Sommaire:

| | P |
|--|------|
| Impressions du Congrès de Leghine | Page |
| Impressions du Congrès de Lachine Sixième session du Congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. | |
| A travers la vie syndicale | 12 |
| | |

10

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale 655, DE MONTIGNY EST, MONTREAL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL: MONTREAL.

Capital versé et réserve \$ 11,000,000 Actif, plus de \$ 139,000,000

La grande banque du Canada français.

254 succursales au Canada, dont 210 dans la province de Québec, et 60 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social : 7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé _ _ _ _ \$ 5,000,000.00 Capital payé et Surplus _ _ \$ 5,776,000.00 Actif total (au 30 nov. 1926), \$47,880,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

La Vie Syndicale

IMPRESSIONS DU CONGRÈS DE LACHINE

SIXIÈME SESSION DU CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA.

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada vient de clôturer à Lachine, son sixième congrès annuel. Celui-ci a été un succès extraordinaire, sans précédent. Il n'y a rien d'anormal à celà; il va de soi que les chefs du mouvement syndical catholique sont susceptibles de progrès et de perfection. Les premiers con-



TEL. CLAIRVAL 4148-J.

ALFRED DUBOIS

Plombier Sanitaire

Ouvrage fait avec soin et diligence. Réparations de tous genres.

Poseur d'Appareils de chauffage, etc., etc.

Bureau:

2264, RUE WURTELLE Montréal EMILE NAP. BOILEAU, Sec.-Trés. ULRIC BOILEAU, Prés.-Gérant.

Bureau: Tél. Belair 3503 - 3502

Ulric Boileau, Ltee

ENTREPRENEURS

— GENERAUX —

Spécialité: Edifices Religieux 521, RUE GARNIER grès, tout en gardant un cachet de fraternité solide, tout en étant marqués de discussions intelligentes et animées du plus bel esprit pour l'avancement professionnel, moral et social de la classe ouvrière, avaient des longueurs souvent inutiles, des écarts de procédure nuisibles, des débats parfois hors d'ordre. Fallait-il s'en étonner, alors que la plupart des congressistes du temps étaient des novices en matière d'organisation ouvrière? Aujourd'hui, il plaît de constater que nos délégués sont des hommes de grande expérience, capables de diriger un débat selon les exigences de la procédure, ne s'amusant pas à répéter les mêmes choses déjà dites par des confrères; les séances ont été, dès lors, à la fois sobres et laborieuses, calmes et intéressantes. Les comités se sont acquitté de leur tâche avec dextérité. Tout fut si bien conduit que dans deux jours de délibérations le Congrès a pu, sans rien en négliger, expédier une besogne considérable.

Nous devons rendre hommage au Comité d'organisation du Congrès de Lachine pour la belle manière dont il a fait les choses. Pour la première fois, croyons-nous, le Congrès a débuté par une messe pontificale. C'est S. G. Mgr Couturier, évêque d'Alexandria, qui a représenté, en la circonstance tout l'épiscopat catholique du Canada. Est-il nécessaire d'ajouter que les banquets-réceptions de Lachine et de Montréal ont grandement plu aux délégués et aux invités. Les orateurs au programme des santés se sont acquittés de leur tâche brillamment et les applaudissements ne leur ont pas manqué.

Les congressistes devront un mot spécial de remerciement à M. l'abbé Max. Fortin, aumônier de la C.T.C.C., qui, en plus de nous avoir donné une solide allocution à la messe du dimanche, s'est tenu continuellement à la disposition des congressistes délibérant, toujours prêt et toujours au point pour donner l'information nécessaire, le sage conseil et la juste directive.

Les délégués étaient plus nombreux que d'habitude ; le comité des lettres de créance a vérifié cent trente lettres officielles accréditant les délégués des différents syndicats affiliés.

Il nous reste maintenant d'analyser brièvement les travaux accomplis par le Congrès; nous le ferons en parcourant les 55 résolutions présentées, pour approbation et action à la C.T.C.C.

* * *

Les résolutions adoptées sont d'ordre social, législatif, moral et syndical. Evidemment, les unes compénètrent souvent les autres,

mais il convient, pour plus de clarté, de les diviser d'après cette classification.

RÉSOLUTIONS D'ORDRE SOCIAL :

Nous désignons sous cette rubrique les résolutions intéressant non pas seulement la classe ouvrière, mais la société en générale. Le voeu le plus important émis par le Congrès dans cet ordre d'idées est sans contredit celui qui touche aux allocations familiales. Même dans notre jeune pays, il commence à être temps d'étudier les problèmes que pose la famille nombreuse. Ce sera une gloire pour le mouvement syndical catholique que d'avoir été l'initiateur d'une campagne de propagande et de publicité en faveur des familles nombreuses. Nous tenons à citer textuellemnt la résolution qui fut présentée par le Cercle Léon XIII de Montréal et adoptée unanimement par le Congrès, à la suite d'un débat des plus intéressants. « Considérant que les familles nombreuses, en contribuant à maintenir et même à augmenter le chiffre de la population, rendent au pays le service primordial d'assurer l'existence de la nation et de fournir à la société et aux producteurs la main-d'oeuvre et les consommateurs nécessaires à la prospérité générale :

Considérant que le lourd fardeau des familles nombreuses (plus de trois enfants) repose sur une petite minorité de 20 à 25% d'adultes ;

Considérant que les familles nombreuses sont proportionnellement les plus grevées de taxes, puisqu'elles paient plus d'impôts sur les objets de consommation et qu'une partie de l'impôt sur le revenu retombe encore sur elles par suite de l'augmentation des prix des marchandises;



Si vous désirez guérir votre — H E R N I E — VENEZ NOUS CONSULTER

Notre bandage herniaire vous donnera entière satisfaction.

ASSORTIMENT complet de ceintures abdominales,
bas élastiques, béquilles, chaises d'invalides, à vendre

bas élastiques, béquilles, chaises d'invalides, à vendre ou à louer. Spécialité: Appareils orthopédiques, membres artificiels, Corsets pour gibbosité.

C. MARTIN

36 et 38 Est, rue Craig MONTREAL Tél. Harbour 3727 — Dépt. T. Considérant qu'il est établi officiellement par le Bureau Fédéral des Statistiques que le budget familial d'une famille de cinq personnes s'élève à plus de \$1500.00 par année, tandis que la moyenne des salaires des ouvriers et journaliers est inférieure à \$1000.00;

Considérant que, par suite de cette disproportion entre le salaire et le coût de la vie, des milliers de familles sont forcées chaque année de s'expatrier et que des milliers d'autres sont réduites aux privations et à la misère, au grand détriment de la santé et de l'instruction de la génération à venir,

Qu'il soit résolu par ce Congrès que le Bureau Confédéral demande au gouvernement provincial :

1° d'accorder, après le cinquième enfant vivant, un allocation de \$25.00, aux familles qui en feront la demande justifiée, à chaque naissance d'enfant subséquent.

2° de donner des allocations familiales à ses fonctionnaires comme le font actuellement presque tous les gouvernements européens.

3° D'user de son influence pour engager le gouvernement fédéral à passer au plutôt une loi créant l'institution des allocations familiales dans tout le Canada. »

La question des pensions aux vieillards a été de nouveau à l'ordre du jour. L'an passé, le gouvernement fédéral a voté la loi de pensions aux vieillards. Toutefois cette loi ne peut s'appliquer dans les provinces qu'avec le consentement de celles-ci à payer 50% du coût des pensions. La C.T.C.C. demande la coopération de notre gouvernement provincial pour la mise en vigueur de cette loi.

L'épineux problème de l'immigration a de nouveau sollicité l'attention des congressistes. Il faut que nos gouvernants comprennent une fois pour toutes que le Canada ne doit pas être le déversoir de tous les chômeurs d'Europe et même de l'Angleterre. Sous prétexte de s'établir sur des fermes, une multitude de gens nous arrivent d'outre-Atlantique qui ne connaissent rien de l'agriculture et qui viennent grossir le nombre déjà trop élevé des ouvriers industriels de nos grandes villes. La sélection des immigrants doit se faire, non pas selon les intérêts pécuniers des compagnies de transport, mais d'après les besoins de notre vie agricole.

Nos gouvernants ne semblent guère se soucier de trouver d'efficaces solutions au chômage; ils le considèrent comme un mal nécessaire et sans remède. La conclusion de leur inaction semble être que chacun se tire d'embarras comme il le peut; c'est du libé-

ralisme tout cru. La C.T.C.C. prie de nouveau le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les autorités municipales et fait appel au public pour qu'on atténue, par une meilleure distribution du travail, les crises de morte-saison; que tous ensemble, par un comité compétent, ils étudient un plan national d'assurance-chômage.

La C.T.C.C. n'a pas ménagé ses protestations contre l'apparition depuis quelques années des villes fermées; on entend par là les vastes concessions octroyées à une compagnie quelconque qui y bâtit, à son propre compte, usines, maisons, école, hôpital, église, services publics, etc... et qui ainsi, propriétaire absolu de tout ce qui existe dans les limites de sa juridiction, met en tutelle, pour ne pas dire en esclavage toute une population de travailleurs. C'est la servitude et l'esclavage organisé contre lesquels protestent la conscience et la dignité humaines. Les autorités provinciales seront saisies de ces protestations et on leur demandera de ne plus octroyer de chartes municipales de ce genre et d'amender au plus tôt celles qui ont été émises à date.

LÉGISLATION OUVRIÈRE :

Il va de soi que la législation ouvrière et les amendements à y apporter aient été la préoccupation dominante du Congrès. La C. T.C.C. est l'organe essentiel pour fin de revendications législatives.

La résolution No 8 soulève de nouveau la question de la loi des accidents du travail. On sait les déceptions éprouvées par la classe ouvrière au sujet de cette loi. A la suite du rapport de la commission d'enquête, le gouvernement a rédigé une loi nouvelle supérieure de beaucoup à l'ancienne, mais n'accordant pas toutefois la commission gouvernementale demandée par les travailleurs. On s'aperçut, en avril dernier, que la loi proposée était impraticable ; les taux d'assurances exigés par les compagnies étaient trop élevés. Nouveau retard. Le gouvernement a maintenant promis que s'il ne trouvait rien de meilleur qu'une commission du genre de celle d'Ontario, une commission serait accordée. Puisse-t-on l'obtenir. Les choses en sont là. Il reste tout de même qu'à cause du retard apporté dans l'application de la loi, les travailleurs accidentés et leurs familles auront perdu des centaines de milliers de dollars d'indemnités.

La C.T.C.C. demande de nouveau l'établissement d'un Conseil supérieur du travail. Cette résolution a paru au feuilleton chaque année depuis le Congrès de Port-Alfred. Le gouvernement provincial n'a pas encore bougé. Il semble qu'avec un peu d'énergie et de persévérante méthode, il y aurait moyen de trouver un parrain au bill préparant la création de ce Conseil.

Demande est faite pour que s'applique plus rapidement la loi du salaire minimum des femmes dans l'industrie; seules à date, les employées des buanderies bénéficient de cette loi. Il est requis en plus que les dames et demoiselles du commerce jouissent au plus tôt de la protection de cette loi.

A la demande de la Fédération du textile, le Congrès réclame la semaine de travail de 48 heures dans toutes les industries employant en tout ou en partie la main-d'oeuvre féminine. On réclame aussi la suppression du travail dans l'heure du midi. On veut en plus, qu'aucun employé ne soit congédié pour refus de travailler les heures supplémentaires dans cette catégorie d'industrie. Enfin, demande d'un inspecteur spécial pour le textile.

Les congressistes, au nom de l'Union nationale catholique des employés du département d'incendie de Québec, ont renouvelé leur demande d'une loi d'arbitrage obligatoire dans les conflits des pompiers et policiers avec sanction obligatoire.

Il est demandé d'amender le code civil de manière à ce que les baux de location ne puissent à l'avenir contenir aucune clause permettant la saisie des meubles déjà déclarés insaisissables par la loi. A la demande des syndiqués de l'industrie de l'auto et de la voiture, le Congrès insiste encore pour que l'usage de la machine à peinturer Ducho soit sévèrement règlementé.

L'importante question des clauses de salaire raisonnable annexées aux devis des contrats octroyés par les gouvernements fédéral et provincial a été longuement discutée. Sur rapport du comité des résolutions, le Congrès prie le gouvernement fédéral de fixer

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de

La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

comme salaire raisonnable, non pas le salaire courant d'une région, mais le salaire minimum établi par les unions de la même région; par ailleurs, le Congrès insiste auprès du gouvernement provincial pour qu'il établisse une échelle des salaires raisonnables vraiment sérieuse, semblable en tous points à celle qu'aura établie le département fédéral du travail.

Les syndicats catholiques trouvent désastreux que les bureaux de placement provinciaux, aidés des subsides fédéraux, fournissent à un employeur la main-d'oeuvre à n'importe lequel salaire. Il conviendrait d'établir un certain minimum des salaires en bas duquel, le département refuserait de fournir les ouvriers requis.

Le Cercle d'Etudes Benoît XV, de Sherbrooke, a fait adopter une résolution à l'effet que les pénalités infligées aux violateurs de la loi des établissements industriels soient augmentées. Le Congrès n'a pas jugé bon, faute de représentation des compagnons-barbiers, de se prononcer sur une résolution amendant le Bill de l'Association des barbiers licenciés. Il a été voté que le Congrès prie de nouveau le gouvernement provincial d'adopter la loi de double équipe pour les pompiers ; que le Congrès prie également les autorités compétentes de placer sous la juridiction de la Commission des chemins de fer les entreprises de tramway ayant un réseau d'au moins 40 milles.

On a battu une résolution présentée par le Syndicat des employés de chemin de fer du Saguenay, demandant que les rabouteurs soient officiellement reconnus comme compétents, en cas de cassure ou de dislocation des membres, et que les accidentés du travail, soignés par les dits rabouteurs, ne soient pas privés de leurs indemnités. L'adoption d'une résolution de ce genre serait attentatoire aux privilèges corporatifs de la profession médicale et serait en plus nuisible à l'intérêt général de la société. Le journal La Patrie devrait avoir des rédacteurs assez au point pour savoir qu'il y a une grande différence entre une résolution présentée et une résolution adoptée. Tenir le mouvement syndical catholique solidaire de toute résolution soumise à son attention est pour le moins ridicule.

Le Congrès a appuyé une requête des syndicats catholiques de Hull demandant un octroi spécial pour le maintien de leurs cours du soir de couture et d'art culinaire. Une résolution du même genre, mais pour l'établissement d'écoles d'apprentissage dans la région de Chicoutimi, a été également endossée par le Congrès.

Enfin, le Congrès s'est déclaré favorable à la suppression des appels au Conseil Privé, en matière de droit civil. Les jugements de la Cour Suprême du Canada sont suffisants; au reste, l'expérience établit que seules, les puissantes compagnies ont les moyens de pousser un procès jusqu'au Conseil privé.

RÉSOLUTIONS D'ORDRE MORAL :

Le Congrès de la Confédération a aussi adopté plusieurs résolutions d'une portée morale considérable et sur des points qui ont puissamment attiré l'attention du public, depuis quelque temps. En celà, le mouvement syndical catholique a montré, comme toujours, qu'il était le disciple soumis de la morale catholique et qu'il entendait servir les bonnes causes sous la sage direction de sa Mère, la Sainte Eglise.

Le Congrès demande officiellement la fermeture des théâtres le dimanche et l'interdiction du cinéma aux enfants de moins de 16 ans, qu'ils soient ou non accompagnés de leurs parents. Dans le même ordre d'idées, le Congrès a adopté une résolution des policiers syndiqués de Hull, insistant pour que les autorités municipales interdisent complètement l'usage des panneaux-réclames et des affiches distribuées à domicile pour fin de publicité théâtrale ou cinématographique.

Le travail du dimanche a de nouveau sollicité l'attention des congressistes. La loi du repos dominical n'est pas parfaite, mais si elle était respectée dans son intégrité, elle donnerait plus de satisfaction. Le Congrès demande donc la nomination d'inspecteurs spéciaux chargés de veiller dans toute la province, au respect de la loi du dimanche. La Commission des Liqueurs a de nombreux détectives ; pourquoi le Jour du Seigneur n'aurait-il pas le service d'au moins quelques-uns ?

Il arrive aussi que des catholiques sont molestés du fait qu'ils désirent chômer les fêtes d'obligation catholique. Une législation est demandée pour qu'un employeur ne puisse forcer ses ouvriers ou employés à travailler les jours de fêtes d'obligation de sa confession.

RÉSOLUTIONS D'ORDRE SYNDICAL OU GÉNÉRAL:

Le Congrès a voté des remerciements à l'épiscopat catholique et aux institutions religieuses de cette province pour l'appui donné à date aux syndicats catholiques du bâtiment, par le moyen de clauses de salaire raisonnable et de préférence syndicale annexées aux devis. La discussion à ce sujet a révélé que tout n'est pas à l'état de perfection, mais le progrès accompli est si considérable qu'on peut difficilement ne pas se réjouir et ne pas remercier ceux qui ont si puissamment aidé notre mouvement. Si l'on constate parfois de tristes abstentions de la part de ceux qui devraient nous aider, il faut bien convenir également que les ouvriers ne sont pas toujours disposés à se prévaloir des avantages de salaires que les clauses syndicales leur offrent loyalement.

Le Congrès a remercié le gouvernement fédéral d'avoir voté l'enregistrement des marques syndicales.

La question si délicate de nos rapports avec les syndicats neutres n'a pas été règlée ; on laisse au Bureau confédéral la responsabilité de préciser un modus vivendi sur ce point capital.

Le Bureau confédéral est autorisé à continuer l'étude de l'assurance syndicale.

Le rapport du comité des Cercles d'études a été fort intéressant. Il est constaté dans le mouvement syndical catholique, qu'une très faible minorité de nos officiers fréquentent régulièrement les Cercles d'études ; c'est un mal et il faut travailler à ce que tous nos chefs suivent les séances des Cercles, où non seulement ils se fortifieront moralement, mais où ils puiseront la connaissance des sciences sociales et économiques. D'un point de vue pratique, il a été recommandé que tous les présidents de Cercle soient convoqués

Ouvrage général en peinture, soigneusement fait et exécuté promptement. — Lavage des Peintures, etc.

Spécialité: Edifices Religieux.

GODIN & DROUIN

705, ST-ZOTIQUE EST,

Téléphone: CALUMET 8339

Tannerie 1704 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES, TANNEURS ET CORROYEURS

Bureau et fabrique :

45 A 49 SQUARE VICTORIA,

MONTREAL

à la réunion générale des aumôniers du mouvement syndical catholique; on tracera un programme d'études.

Le Bureau confédéral a été autorisé à préparer de concert avec les différentes sections de notre mouvement ouvrier, une plateforme de politique non-partisanne qui sera soumise à l'étude du prochain Congrès.

A la demande des employés de magasin syndiqués, il a été recommandé que tous les Conseils Centraux fassent leur possible pour fonder des syndicats d'employés qui pourront dans la suite se former en fédération professionnelle.

On a aussi insisté auprès du gouvernement fédéral, département du travail, pour qu'il publie en même temps que l'édition anglaise, l'édition française du Rapport annuel sur l'organisation ouvrière. Tous les Conseils Centraux sont invités à demander des copies de ce rapport intéressant pour le distribuer aux officiers syndicaux de leur région.

Les syndiqués de Lauzon qui travaillent aux chantiers maritimes ont de nouveau fait endosser leur demande que le gouvernement canadien fasse construire tous ses navires dans des chantiers maritimes du Canada, où la main-d'oeuvre est aussi compétente que dans les pays d'Europe.

Le Congrès a aussi adopté un voeu pour que le Canada voit à se faire rendre le territoire du Labrador, si riche en ressources naturelles et en pouvoirs hydrauliques.

A l'occasion du rapport du comité d'organisation, il a été décidé que tous les secrétaires des Conseils Centraux, devront présenter au Bureau confédéral, un rapport moral trimestriel sur la situation syndicale de leur région. Ces rapports compilés permettront au Bureau d'être parfaitement au courant de la situation générale et particulièrement du syndicalisme catholique dans notre province.

Après l'expédition des rapports des divers comités du Congrès, la Fédération du textile, la Fédération du bâtiment, la Fédération de la Pulpe et du Papier ont présenté leurs rapports annuels. Il ressort de ces rapports que la situation est généralement bonne, malgré les misères assez nombreuses essuyées ici et là.

* * *

Nous avons terminé le bilan du dernier Congrès. On comprendra qu'il nous a fallu être bref et nous permettre de laisser de côté

beaucoup de questions intéressantes. Il aurait été intéressant de mettre en relief tel ou tel débat, mais les bornes restreintes de cct article nous obligent à nous en tenir aux grandes lignes. Ces quelques notes toutefois donnent assez exactement la physionomie juste du Congrès; elles donnent pour le certain une idée assez précise des questions nombreuses qui y ont été débattues.

Le résultat des élections a été le même que celui de l'an dernier. Tous les officiers ont été réélus à leur charge respective. Président, M. le Chevalier Pierre Beaulé; 1er vice-président, O. Filion; 2ème vice-président, A. Brûlé; secrétaire, Ferd. Laroche; trésorier, J. Comeau. MM. C. Bernier, président du Conseil Central de Montréal et E. Provost ont agi comme président et secrétaire d'élection. Après l'installation des officiers, tous les aumôniers sont passés sur l'estrade et ont béni collectivement les nouveaux officiers, les délégués et leurs familles, enfin tout le mouvement ouvrier catholique canadien. Ce fut une brève mais émouvante cérémonie qui a été suivie de l'hymne national « O Canada ». Le Congrès était terminé.

Gérard TREMBLAY.





A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

ASSOCIATION DES PLÂTRIERS.

L'Association des plâtriers de Montréal, affiliés au Conseil Central des syndicats catholiques nationaux, a tenu sa séance d'élection des officiers, mercredi, le 6 juillet.

Voici les résultats du scrutin: Président, Henri Chartrand; 1er vice-président, Emile Emond; 2ème vice-président, Ovila Jean; secrétaire-archiviste, Pierre Péladeau; secrétaire-financier et trésorier, C.-F. Mailhot, fils; sergent d'armes, Henri Lapierre; agent d'affaires, E. Coulombe.

Comité exécutif: MM. Lucien Dansereau, C.-F. Mailhot, Jos. Tremblay, Roméo Robert, Eloi Danis, Pierre Péladeau, Aimé Lamarche.

Auditeurs: MM. Aimé Lamarche, E. Coulombe, Nap. Sigouin. Comité d'aide: MM. C.-F. Mailhot, Roméo Robert, Cléophas Rancourt, Jos. Tremblay, Fr. Morin, Emile Emond, M. Lestage, L. Dansereau, C. Bénard, G. Dionne.

M.Narcisse Grimard a été élu président honoraire.

L'Association des plâtriers, après avoir traversé une crise assez pénible, l'année dernière, s'est placée depuis quelques mois sur un pied de prospérité solide et connaît une situation financière très enviable. Grâce à quelques bons chantiers syndiqués, elle a pu recruter un grand nombre de nouveaux membres. Nous sommes heureux de noter le fait que l'Association actuelle compte parmi ses membres les plâtriers les plus compétents de la ville.

Il reste encore un point à règler: la prise de possession des fonds de l'ancienne union canadienne des plâtriers. L'Association a voté récemment, en présence de son aviseur légal, M. B. Bourdon, la liquidation de l'ancienne union. Par cette procédure, tous les fonds, déduction faite des frais, seront répartis au pro-rata des membres de l'Association.

SYNDICAT DES PEINTRES.

Après avoir connu l'oubli et la déchéance, le Syndicat catholique national des peintres s'est réorganisé au cours d'une assemblée tenue, jeudi, le 30 juin. On a pu procéder à cette réorganisation, grâce à un chantier que nous ont généreusement accordé les Messieurs de Saint-Sulpice, au Grand Séminaire de Montréal. Ce chantier nécessitait l'engagement de vingt-cinq peintres. Avec ces recrues nouvelles, on a pu jeter les bases d'un nouveau syndicat.

Voici le résultat de l'élection des officiers: Président, F. Clément; vice-président, R. Bertrand; secrétaire-archiviste, A. Ménard; secrétaire-financier, A. Brais; trésorier, W. Granger, sentinelle, L. Giguère.

Nous souhaitons que ce Syndicat soit solide à jamais. Il est entendu qu'il pourra connaître des difficulté et des misères, mais puissent les officiers comprendre qu'il est de leur intérêt de maintenir bien vivante cette association. Le chantier de Saint-Sulpice s'est fait à 65 sous de l'heure, alors que l'on paie des prix inférieurs sur d'autres chantiers. Le moyen de maintenir à un niveau raisonnable le salaire, c'est l'union. Puissent les peintres le comprendre. Eux seuls peuvent se sauver ; nous pouvons les aider, leur apporter notre appui et notre coopération, mais c'est tout ce que nous pouvons faire.

Notons que le Syndicat aura plusieurs chantiers sous contrôle, au fur et à mesure que les travaux de construction religieuse avanceront.

FÉDÉRATION DU TEXTILE.

La Fédération du textile est maintenant établie pour vivre et prospérer. Elle ne fait pas de bruit considérable, car faire du bruit coûte souvent cher pour ne pas rapporter grand'chose. Mais elle est suivie et contrôlée.

Le Bureau fédéral s'est réuni au début du mois de juin dernier et a préparé la constitution de la Fédération, qui est maintenant définitivement rédigée. Le Bureau a aussi engagé dans la personne de M. J. Chantigny, un agent d'affaires, qui se charge de faire la collection des contributions mensuelles à domicile. Les rapports des secrétaires-financiers des différents locaux étaient que la Fédération perdait beaucoup de membres du fait qu'on négligeait la collection des contributions. Il est essentiel dans un Syndicat qu'on garde les membres bien disposés et dut-on même prendre la peine d'organiser la collection à domicile, l'initiative est encore avantageuse au Syndicat.

La Fédération a tenu son premier Congrès à Montréal, samedi après-midi, le 16 juillet. On fera la revise officielle des statuts et on étudiera la question d'organisation et le problème des finances.

Il semble bien que la Fédération du textile prendra un élan considérable, à la suite de ce congrès.

A l'automne, le comité d'organisation du Conseil Central entreprendra une nouvelle campagne de recrutement pour les locaux de Montréal et il est assuré qu'elle rapportera d'excellents fruits.

La Fédération compte actuellement quatre locaux à Montréal et un à Sherbrooke. Il ne s'agit pas d'aller trop vite en besogne. Il importe d'abord de consolider les gains obtenus avant de tenter de nouvelles conquêtes.

SYNDICAT DU TRAMWAY.

Le Syndicat catholique des employés de tramway continue avec succès sa campagne de propagande. Il faut bien rendre hommage à M. l'abbé J. Bertrand, l'aumônier dévoué de ce Syndicat, pour les succès obtenus. Il ne se passe pas d'assemblée sans qu'il y ait de nouvelles initiations. Le Syndicat a quadruplé son effectif depuis le début de cette grande campagne d'organisation.

Notons aussi que le Syndicat a son organe mensuel très prospère : « Le Tramway ». Ce bulletin est adressé à un grand nombre d'employés de tramway qui souvent, à la suite de sa lecture, ne trouvent rien de mieux que de signer leur application.

Il faut conclure de toute cette activité heureuse qu'un grand dévouement secondé par de bonnes volontés réussit toujours à accomplir des actions d'éclat. Les succès du Syndicat du tramway sont une leçon pour les autres syndicats qui parfois trouvent trop lent le progrès désiré.

Placez votre commande de charbon chez ...

EMILE LEGER CO.

(Maison établie depuis 25 ans)

Charbon D. L. & W. Scranton — Gallois et Ecossais — Cendre rouge, Coke, Bois. 443-a, MONT-ROYAL EST, - Téléphone : BELAIR 4561

Rés. 1508 JEANNE-D'ARC, Tél. CLairval 1809.

MICHEL CHOUINARD

ENTREPRENEUR FERBLANTIER COUVREUR. CORNICHES DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

PIQUE-NIQUE DES CORDONNIERS.

C'est bien dimanche, le 7 août, qu'aura lieu au Terrain du Bien-Etre de la Jeunesse, Bout de l'Ile, le grand pique-nique annuel du Syndicat catholique national des travailleurs en chaussures. Cette fête champêtre, comme toutes les autres qu'ont organisées les cordonniers syndiqués, sera un beau succès. Il faut que tous les syndicats soient représentés à cette fête de famille.

Personne du reste ne regrettera sa journée. On s'amusera ferme. Le programme sportif est ce qu'il y a de plus nouveau.

Le comité d'organisation, que préside avec dévouement M. E. Sansoucy, a recueilli un grand nombre de cadeaux qui seront distribués aux vainqueurs des différentes attractions.

Qu'on vienne donc en foule ; qu'on se rende à bonne heure, le dimanche midi par exemple, afin de pouvoir prendre la dînette à l'ombre des grands arbres qui bordent à cet endroit pittoresque, le Terrain du Bien-Etre.

Des fêtes de ce genre ont le beau résultat de permettre à nos syndiqués de fraterniser, de se connaître et de s'aimer. Quand les membres d'un mouvement se connaissent et s'aiment bien, ce mouvement n'est pas loin d'être d'une inébranlable solidité.

FÊTE DU TRAVAIL DES SYNDICATS.

Il n'est pas prématuré de parler ici de la Fête du Travail. Le Conseil Central des syndicats, par son comité de la Fête du travail, a déjà pris plusieurs décisions.

Il est entendu que la fête religieuse du travail aura lieu à l'Oratoire Saint-Joseph, le dimanche, 4 septembre. Une grande démonstration de foi sera organisée pour ce jour.

Le lendemain après-midi, Fête civile du travail, grandes attractions sportives au Terrain du Bien-Etre de la Jeunesse, au Bout de l'Ile. Tous les membres des syndicats, dès à présent, devraient prendre la résolution de fêter, en vrai syndiqué, les 4 et 5 septembre. N'agissons pas en égoistes. Le malheur est que beaucoup de nos syndiqués préfèrent quitter la ville et célébrer à leur manière la Fête du travail. Il faut que la célébration se fasse en commun. On ne le regrettera pas. Tous ceux qui ont assisté à nos deux fêtes, la religieuse comme la civile s'accordent à dire qu'ils ont été grandement édifiés par la première et fortement recréés par la seconde.

SYNDICAT DE L'INDUSTRIE AUTO-VOITURE.

Le Syndicat des carrossiers a récemment changé son nom en celui de Syndicat des travailleurs de l'industrie de celui de l'auto-voiture. Cette appellation, quoique moins élégante, est néanmoins plus moderne et plus conforme à la nature du travail de nos syndiqués.

Le Syndicat de l'auto-voiture a clôturé sa grande campagne de propagande, entreprise au début de l'année, avec l'entrée en fonction comme agent d'affaires permanent de M. A. Auger. Grâce aux qualités nombreuses et au dévouement inlassable de M. Auger, le Syndicat a été remis en très bonne situation. L'effectif s'est décuplé.

M. Auger quitte la fonction d'agent d'affaires permanent et restera tout de même agent d'affaires du soir, collecteur et correspondant. Il s'agit de ne pas perdre le terrain gagné à coups de sacrifice. Le Syndicat pourra de la sorte continuer de grandir et en plus il sera en mesure de restaurer sa caisse d'administration nécessairement grevée à la suite des charges de salaires d'un agent d'affaires.

Nous souhaitons au Syndicat bonne chance et nous espérons qu'il continuera dans la voie du progrès, grâce à la bonne et intelligente coopération de tous les syndiqués de cette industrie.

"Nous avons le plaisir d'annoncer que tout notre lait provient de vaches ayant subi l'épreuve de la tuberculine, ce qui est une garantie d'un lait nontuberculeux. Il est en plus parfaitement pasteurisé.

C'est donc un lait absolument sain et de haute qualité".

If Joulett

Enseignement Technique Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et

ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

Direction Générale: 1430 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL



Gin Canadien Melchers Croix d'or

¶ Fabriqué à Bertierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros: 40 onces \$3.65

Moyens: 26 onces 2.55

Petits: 10 onces 1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED
MONTREAL

Par les nôtres et pour les nôtres



OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.



LE MAGASIN DU PEUPLE

